

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA ROMIEU  
Délibération n°2025\_052**

L'an deux mille vingt-cinq et le trois novembre, à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA ROMIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry CAMBOURNAC, Maire.

**Nombre de membres :**

Afférent au Conseil Municipal : 15

Date de la convocation : 27/10/2025

En exercice : 15

Date d'affichage : 27/10/2025

Qui ont pris part à la délibération : 11

PRESENTS : CAMBOURNAC Thierry – ADAM Martine – MEYLAN Marielle – DELOUD Fabrice – ANCELET Sylvie – CASTAY Lionel – CASTAING Laurence – LAMARQUE Hervé – CHARLES Hervé –

EXCUSES : SOURBE Thomas - CECEILLE Colette – BAQUÉ Benoit – LACOME Fabien – GASNIER Marie-José – MIJNSBERGEN Cornelis

Mr BAQUÉ Benoit a donné procuration à Mr CAMBOURNAC Thierry

Mme CECEILLE Colette a donné procuration à Mr CHARLES Hervé

Secrétaire de séance : CASTAING Laurence

**OBJET : Lotissement les Cyprès – Vente des lots n° 8 et 9**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Société SAS AUPLATE, représentée par Mr Davut GULTEPE, s'est portée acquéreur des lots n° 8 et 9 du Lotissement Les Cyprès. Il précise que le prix de cession de ces lots avait été fixé à un montant respectif de 21 800 € et 24 000 € net vendeur.

Ouï l'exposé de M. le maire,  
Après avoir délibéré,  
Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **D'approuver la vente du lot n° 8 du Lotissement Les Cyprès d'une superficie de 728 m<sup>2</sup> composé de la parcelle cadastrée sous le numéro 544 de la section F à la société SAS AUPLATE, pour un montant de 21 800 € net vendeur.**

- D'approuver la vente du lot n° 9 du Lotissement Les Cyprès d'une superficie de 803 m<sup>2</sup> composé des parcelles cadastrées sous les numéros 547 et 557 de la section F à la société SAS AUPLATE, pour un montant de 24 000 € € net vendeur.
- De confier la vente à l'Office Notarial BERNARD-DELAGERECONDO de Mézin.
- D'autoriser le maire à signer toutes pièces afférentes à ces décisions et notamment les actes notariés et si besoin à donner procuration à toute personne habilitée à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifiée et rendue exécutoire après publication et envoi à la Sous-Préfecture le 20/11/2025.

Le Maire,  
Thierry CAMBOURNAC



 A handwritten signature in black ink, appearing to read "Cambouriac".
